

Avis public



Canada
Province de Québec

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux

Adoption du règlement 2019-119

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné secrétaire-trésorier de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu des articles 431 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1), que lors de la séance ordinaire du 21 août 2019, le règlement numéro 2019-119 relatif au service de collecte des matières résiduelles et abrogeant les règlements numéros 2009-66 et 2016-98 a été adopté.

Ce règlement a pour objet de mettre à jour les règles et procédures concernant la collecte des déchets et des encombrants effectuée par le service d'hygiène du milieu de la MRC des Chenaux.

Le règlement est maintenant déposé au bureau de la MRC des Chenaux sis au 630 rue Principale à Saint-Luc-de-Vincennes. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce 26 août 2019.



Patrick Baril, secrétaire-trésorier